COMMUNE
DE
MONTREUX

Montreux, le 28 mai 2011

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

chargée de l'examen du postulat de M. Nicolas Gudet "déjà 15 ans d'attente... De l'Audiorama au bâtiment Held, à quand des locaux dignes de ce nom pour le site montreusien du Conservatoire et sa section Jazz?"

Rapporteur :	M.	Olivier	GFELLER
Membres :	MM.	Franco	MEICHTRY
		Bernard	SCHMID
		Pierre-André	SPAHN
		Nicolas	GUDET
		Jean-Bernard	KAMMER
		Yves-Laurent	KUNDERT
		José	JORGE
		Emmanuel	GETAZ *(excusé)*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le lundi 23 mai à 20h à la rue du Temple 11.

La Municipalité était représentée par M. Delaporte, Municipal du Service des Domaines et Bâtiments. En début de séance, nous avons reçu deux représentants du Conservatoire: M. Jacques Serex, Président du Conseil de Fondation, et M Jean-Claude Reber, Directeur du Conservatoire Montreux-Vevey-Riviera. Nous remercions toutes ces personnes d'avoir participé à nos travaux.

M. Meichtry remplaçait Mme Baumann, excusée.

Le Conservatoire de Musique Ecole de Jazz Montreux-Vevey-Riviera est le plus important Conservatoire pour l'enseignement non professionnel dans le Canton de Vaud. Il œuvre actuellement sur trois sites : un à Vevey et deux à Montreux. C'est cette dispersion des lieux d'enseignement sur notre commune qui pose problème. La rue de l'Eglise catholique 14 accueille la section jazz et les cours destinés à la musique classique ont lieu à la Rue du Pont. Cette situation pose un grand nombre de difficultés organisationnelles. Le site de la rue de l'Eglise catholique ne bénéficie pas de locaux administratifs. Il est indispensable que les deux sections soient regroupées en un même lieu. Une telle opération permettrait de rationaliser

l’organisation ainsi que les coûts et d’assurer une meilleure présence auprès des enfants. A cause de cette dispersion des forces et des moyens, le Conservatoire n’a pas les moyens de répondre aux demandes auxquelles il doit faire face.

La Municipalité ne s’oppose pas à la prise en considération du postulat. Dans le passé, elle s’est efforcé de donner au Conservatoire de plus grandes surfaces, notamment lorsque la bibliothèque du Bouquin d’Or a quitté ses locaux de la Maison Visinand. Mais elle entend désormais privilégier l’installation du Conservatoire sur le site Held. C’est une issue qui pourrait donner des conditions d’enseignement adéquates, même si le bruit des trains risque d’occasionner des frais important pour obtenir une isolation sonore suffisante. La maison Ducret aurait été problématique pour les musiciens et les habitants dont la cohabitation aurait été difficile.

La Direction du Conservatoire a espéré pouvoir emménager dans la Maison Ducret lors du rachat de celle-ci par la commune. Mais cette solution ne s'est pas concrétisée. Le Conseil communal a sa part de responsabilité dans le fait que cette option n’ait pas abouti. Il a en effet confirmé un vœu de la Commission de gestion qui demandait que l’ensemble du bâtiment soit dédié au logement. La COGEST et le Conseil n’ont pas réalisé à l’époque la nécessité pour le Conservatoire de bénéficier rapidement de locaux plus importants réunis sur un même site. Désormais, les nouveaux locataires sont installés à la Maison Ducret, il serait très difficile de revenir en arrière.

A partir de 2012, la responsabilité de la Commune sera encore plus forte la LEM (Loi sur les écoles de musique) entrera en vigueur. L’alinéa 3 de l’article 9 précise que les communes « assurent le financement des locaux des écoles de musique reconnues et les mettent à leur disposition. »

Le projet Held risque de prendre encore du temps. Les dirigeants du Conservatoire sont donc confrontés à un problème : la période allant jusqu’à l’emménagement dans ses nouveaux locaux. Du côté des commissaires, plusieurs solutions ont été suggérées. Mais il n’était pas question pour la commission de se prononcer sur la pertinence de telle ou telle proposition. D’ailleurs, M. Gudet a déposé un postulat et non une motion, car il estime que l’exécutif est mieux à même d’envisager toutes les pistes de réflexion. Il s’agit en fait de demander à la Municipalité de trouver dans un délai bref une solution provisoire pour le Conservatoire, car en attendant l'installation dans le futur bâtiment Held, la situation est difficile.

La commission a accepté la prise en considération de ce postulat à l'unanimité.

Le Président-rapporteur : Olivier Gfeller